

Réponse de Josette Rey-Debove aux académiciens, parue dans le journal Le Monde
«Le masculin l'emporte sur le féminin...»

L'arrivée des femmes dans la vie économique, politique... est chose relativement nouvelle. Notre vocabulaire, nos façons de parler, portent encore les marques trop visibles d'un monde régi par les hommes.

Certaines tournures de langage ou expressions peuvent apparaître comme discriminatoires à l'égard des femmes soit parce qu'elles tendent à occulter leur présence ou à la faire apparaître comme exceptionnelle, soit qu'elles véhiculent des stéréotypes sexuels.

Le langage d'aujourd'hui doit savoir refléter l'évolution de la société.

Pour un langage non sexiste

Soyons donc les premières à l'affût et n'hésitons pas à aider les autres à faire bouger les choses !

Il s'agit d'éviter:

Quand on parle de personnes indéterminées, pouvant être indifféremment des hommes ou des femmes :

- les termes qui risquent de donner l'impression que les femmes ne sont pas prises en considération (ex : le candidat)
- les termes qui excluent les femmes (ex : les hommes politiques, les hommes d'affaires)
- les termes qui excluent les hommes (ex : les infirmières)
- d'utiliser des titres et des noms de fonction de forme masculine, pour parler de femmes qui exercent une fonction de rang élevé, ce qui tend à renforcer l'idée que ces fonctions sont par essence masculines (ex : Madame le Secrétaire Général)
- les stéréotypes sexuels (ex: les délégués et leurs épouses, le panier de la ménagère)
- D'étiqueter les femmes en fonction de leur état civil (ex : madame Pierre Dupont) et la distinction en fonction de l'état matrimonial (madame/mademoiselle)

Et quoi dire ?

Pour les exemples cités, voici quelques tournures de remplacement :

le ou la candidate,

les responsables politiques,

les milieux d'affaires,

le personnel infirmier

Madame la Secrétaire Générale (quand elles ne sont pas "générales" on hésite moins à les féminiser)

Madame Michu n'est pas plus sotte que Monsieur Glandu.

Quand on évoque Madame Michu, j'enrage !

"Le jour où Madame Michu saura brancher son bidule. Le jour où Madame Michu fera ses courses sur Internet etc..."

Ah ! le jour où Madame Michu utilisera ou comprendra enfin quelque chose à la technologie !

Et bien ce jour là, elle pourra peut-être aider Monsieur Glandu...

On en parle beaucoup moins de celui-là. Mais je suis prête à parier qu'il n'est pas forcément plus doué. Allez chiche ! La prochaine fois que j'entends parler de Madame Michu, je demande ce qu'il en est pour Monsieur Glandu.

Le féminin des noms de métier

Il existe une circulaire en date du 11 mars 1986 (publiée au Journal Officiel du 16 mars) qui énonce les règles à appliquer pour la féminisation des noms de métier ?

C'est le Premier Ministre (Mauroy ?), qui "estimant que l'accession des femmes, de plus en plus nombreuses, à des fonctions de plus en plus diverses est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire", a fait promulguer cette circulaire.

Règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre :

Emploi d'un déterminant féminin : une, la, cette... Les noms terminés à l'écrit par un "e" muet ont un masculin et un féminin identique : une architecte, une comptable, la ministre. Les noms masculins terminés à l'écrit par une voyelle autre que un "e" muet ont un féminin en "e" : une chargée de mission, une députée

Les noms masculins terminés à l'écrit par une consonne ont un féminin identique au masculin : un médecin ou un féminin en "e", avec éventuellement ajout d'un accent sur la dernière voyelle ou le doublement de la dernière consonne : une agente, une huissière, une mécanicienne (peut-on en profiter pour créer un masculin à ménagère ?)

Les noms masculins terminés en "teur" ont : si le "t" appartient au verbe de base, un féminin en "teuse" : une acheteuse si le "t" n'appartient pas au verbe de base, un féminin en "trice" : une directrice.

N'hésitons pas à le faire figurer sur les cartes de visite, on voit encore trop de femmes directeur commercial ou directeur général. Il n'y a pas que dans les écoles qu'on peut être directrice...

Les autres noms masculins en "eur" ont, si le verbe de base est reconnaissable, un féminin en "euse": vendeuse... Si le verbe de base n'est pas reconnaissable, pour la forme ou le sens, il convient d'utiliser une forme identique pour le masculin et le féminin : un proviseur, la professeur.»

Remarques:

L'usage actuel a tendance à donner un féminin en "trice" même à des noms dans lesquels le "t" appartient au verbe de base : une éditrice. Dans certains cas, la forme en "trice" n'est pas acceptée aujourd'hui : un auteur. Au Canada, on préconise et on utilise : auteure, ingénieure, docteure...

Le féminin en "esse" n'est plus employé en français moderne (il nous reste encore cependant hôtesse, maîtresse, abbesse..., et même encore parfois doctoresse ou poétesse).